

Permanence impôts 2022



La section syndicale départementale FO des finances publiques organise une permanence information impôts.

Mercredi 4 mai de 9 h 00 à 17 h00 sur rendez-vous.

Contactez la section Dgfip au 06.26.53.53.13 par SMS

L'Union Départementale FO au 04.92.53.64.57

Date Limite des déclarations

Déclaration papier : 19 mai 2022

**Les déclarations en lignes : Zone 1 : mercredi 25 mai pour
les départements 1 à 19**